

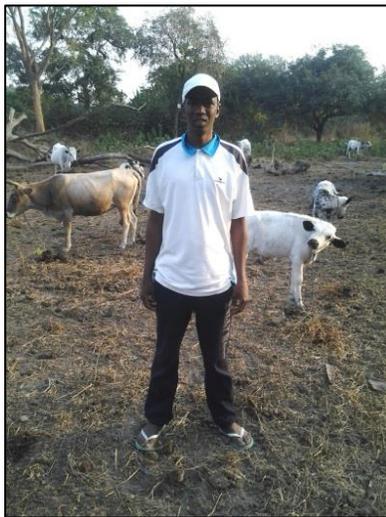


Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Guinea-Bissau, Région de Gabu

Monsieur B. est retourné volontairement en juillet 2016 en Guinée-Bissau. Il a vécu entre trois et quatre ans en dehors de son pays d'origine. Suite aux discussions qu'il a eues avec son conseiller en vue du retour de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Suisse, Monsieur B. a décidé d'ouvrir un élevage de bétail. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) lui avait accordé une aide financière de USD 3'156 visant à l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet de réintégration. Après son retour en Guinée-Bissau, il a discuté son projet de réintégration avec REJE, l'ONG mandatée par l'OIM, qui l'a aidé à mettre en œuvre son projet. 10 grandes vaches et cinq petites ont été achetées directement au fournisseur pour son projet. Un monitoring a été réalisé pour ce cas le 18 janvier 2017. Monsieur B. vivait



toujours au même endroit qu'après son retour et se disait satisfait avec le soutien obtenu. Cependant, Monsieur B. avait rencontré des problèmes avec la bureaucratie locale (licence commerciale notamment).

Le projet était opérationnel et générait du revenu au moment de la visite. Monsieur B. pouvait payer ses dépenses quotidiennes (nourriture, logement, etc.) avec le revenu de son élevage d'animaux. Il était satisfait de sa situation au moment de la visite de monitoring et voyait son futur dans le lieu de retour. Selon Monsieur B., l'aide à la réintégration s'est avérée utile pour sa réintégration. Son projet pour l'avenir est d'agrandir encore son projet professionnel.

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, janvier 2018